SIGUER
Société par actions simplifiée
au capital de 28.467.650 euros
13, rue Férou – 75006 Paris
RCS PARIS 521 181 057

Extrait des délibérations de l'assemblée générale du 30 juin 2026

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2025

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice net comptable de 1.617.088 euros, de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter :	
Report à nouveau	15.496.280 €
Résultat de l'exercice	1.617.088 €
Total à affecter	17.113.368 €
Affectation proposée :	
Reserve spéciale d'œuvre d'art	1.200 €
Autres réserves	17.112.168 €
Total	17.113.368 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les nus-propriétaires s'étant abstenus.

Pour extrait certifié conforme
Le Président

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles :				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 924		1 924	1 924
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains	13 100		13 100	13 100
	Constructions	31 900	1 196	30 704	31 342
	Install. techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	325 439	253 403	72 036	90 267
	En cours, avances et acomptes	242 223		242 223	7 800
	Immobilisations financières (2) :				
	Participations	33 409 331		33 409 331	33 409 331
	Créances rattachées à des participations	2 000 000		2 000 000	2 000 000
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	20 000	20 000		
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	36 043 917	274 599	35 769 318	35 553 764
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3) :				
	Créances Clients et Comptes rattachés	1 535 569		1 535 569	1 529 355
	Autres créances	24 009 911		24 009 911	24 169 642
	Charges constatées d'avance	937		937	11 213
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement :				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités				
	Total de l'actif circulant (IV)	25 546 417		25 546 417	25 710 211
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VII)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	61 590 334	274 599	61 315 735	61 263 975

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 28 467 650)	28 467 650	28 467 650
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 060	17 060
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	2 846 765	2 846 765
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	21 400	20 200
	Report à nouveau	15 496 280	15 201 999
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 617 088	295 481
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	124 500	124 500
	Total des capitaux propres (I)	48 590 743	46 973 655
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total autres fonds propres (I bis)		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	767 563	1 010 624
	Emprunts et dettes financières diverses	11 107 153	12 431 889
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	487 916	411 760
	Dettes fiscales et sociales	307 703	350 395
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	54 657	85 651
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	12 724 992	14 290 320
	Ecarts de conversion passif (IV)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	61 315 735	61 263 975
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 617 839	1 858 431

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	842 007	215 161	1 057 168	938 902
Montant net du chiffre d'affaires	842 007	215 161	1 057 168	938 902
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			159	148
Total des Produits d'exploitation (I)			1 057 327	939 050
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1)			581 072	537 565
Impôts, taxes et versements assimilés			6 476	19 737
Salaires			282 412	282 143
Cotisations sociales			128 120	34 362
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			22 124	24 787
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			669	13
Total des Charges d'exploitation (II)			1 020 873	898 606
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			36 454	40 444
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			4 325	14 413
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			54 658	85 651

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
Produits financiers		
De participation (2)	393 860	472 950
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	1 500 000	
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	1 893 860	472 950
Charges financieres		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	409 758	447 629
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)	409 758	447 629
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 484 102	25 321
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 470 223	- 5 473
Produits exceptionnels (VII)		113 883
Charges exceptionnelles (VIII)		420
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		113 464
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	- 146 865	- 187 491
Total des produits (I+III+V+VII)	2 955 513	1 540 296
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 338 424	1 244 815
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 617 088	295 481
(2) Dont produits concernant les entreprises liées	393 860	472 950
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées	48 783	57 616

SAS SIGUER

13 Rue Férou

75006 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

EXACCOM
2 Rue de Vienne

75008 PARIS
01 42 65 80 50

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux 7
Art. 831-2 - Changements comptables 8

- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations 9
Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations 11
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant 13
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 13

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels 13
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 14

- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Art. 836-1 - Engagements hors bilan donnés et reçus 14
Art. 836-5 - Autres opérations non inscrites au bilan 15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A la clôture de l'exercice, les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et des règlements ultérieurs qui l'ont modifié.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-9 du PCG**.

- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières sont **incorporés dans le coût de l'actif**, conformément aux articles **221-1 et 222-1 du PCG**.

- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique**, conformément à l'article **221-4 du PCG**.

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

- En application des dispositions de l'article 831-1 relatives à la liste des principales méthodes retenues par l'entité, lorsqu'il existe un choix de méthodes ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction, il est précisé que les comptes courants créditeurs du groupe ou des associés qui ont un caractère de financement durable sont inscrits au poste "emprunts et dettes financières diverses".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Événements post-clôture

N/A ou N/S

Informations significatives

Depuis 2011, la société SIGUER, en sa qualité de société mère tête de groupe, s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés avec les filiales entrant dans le champ d'application de ce régime.

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

L'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers n'a pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

N/A ou N/S

Changement d'estimation

N/A ou N/S

Correction d'erreurs

N/A ou N/S

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1 924			1 924
Immobilisations corporelles				
Terrains	13 100			13 100
Constructions	31 900			31 900
Matériel de bureau et matériel informatique	43 721	3 255		46 977
Mobilier	278 462			278 462
Autres immobilisations corporelles	7 800	242 223		242 223
Immobilisations financières				
Participations	33 409 331			33 409 331
Créances rattachées à des participations	2 000 000			2 000 000
Autres immobilisations financières	20 000			20 000
TOTAL	35 806 238	245 478		36 043 917

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en utilisation de ces biens. Elles n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise compte tenu des projets en cours. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques				
Droit au bail				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	558	638		1 196
Constructions sur sol d'autru				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et matériel informatique	39 274	3 284		42 559
Mobilier	192 642	18 202		210 844
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	232 474	22 124		254 599

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Marques		Non amortissable
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Constructions	50 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire
Oeuvre d'art		Non amortissable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières	20 000				20 000
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	20 000				20 000

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

En Euros.

Informations financières / Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l' exercice	Observations
			brute	nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale										
-		100.00								
- EURL LERCOUL PORTUGAL	-3 394 453	100.00	2 100 000	2 100 000	14 163 911		2 892.10	43 252.83		données 2024
- SARL LERCOUL LTD	-3 461 245	100.00	10 000	10 000	3 959 159		30 000	-533 667		données 2024
- SCI 1, RUE DE LA MIRE	-1 717 678	100.00	2 470 000	2 470 000	-111 999		107 582.00	-52 687.07		
-		100.00								
- SAS ARIEGEOISE DE PARTICIPAT	-3 160 733	100.00	1	1	5 567 451		157 215.48	-3 368 450.58		
- SAS A7 MANAGEMENT	20 307 060	99.99	30 669 030	30 669 030	-414 635		1 793 870.50	656 127.43	1 500 000	
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
A. Total des filiales			35 249 031	35 249 031	23 163 887				1 500 000	
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation										
- SNC PASTEUR	-19 704	10.00	8 000	8 000			65 083	-19 704	-4 700	
- SNC BOULANGER	43 253	10.00	27 000	27 000			2 892	43 253	14 413	
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
B. Total des participations			35 000	35 000					9 713	
C. Total des filiales et des participations (A + B)			35 284 031	35 284 031	23 163 887				1 509 713	

EXACCOM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Les actifs circulants sont valorisés à leur valeur nominale. Ils ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement ou de la perte de valeur.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 000 000		2 000 000
Prêts	20 000		20 000
Autres créances clients	1 535 569	1 535 569	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	571	571	
Impôts sur les bénéfices	28 112	28 112	
Taxe sur la valeur ajoutée	88 977	88 977	
Groupe et associés	23 887 926	-0	23 887 926
Débiteurs divers	4 325	4 325	
Charges constatées d'avance	937	937	
TOTAL	27 566 417	1 658 491	25 907 926

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

N/A ou N/S

EXPERTS CONSEILS ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes

SIGUER

Société par Actions Simplifiée

au Capital de 28 467 650 Euros

Siret 521.181.057.00014

13, rue Férou

75006 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Associés de la société SIGUER,

I. Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SIGUER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point « Changement de réglementtaion comptable » de l'annexe des comptes qui expose le changement de méthode relatif à la première application du nouveau règlement comptable ANC n°2022-06 concernant la modernisation des états financiers.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels

au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 11 juin 2026

EXPERTS CONSEILS ASSOCIÉS SAS

Laurent du SORBIER

Commissaire aux comptes Président

exaccom
expertise-comptable & accompagnement

SAS SIGUER

13 Rue Férou

75006 PARIS

Etats Financiers
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

2 rue de vienne
75008 PARIS
t : +33.1.42.65.80.50
e : www.eurotec.fr

sarl au capital de 10.000 € inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables de paris île-de-france
RCS PARIS B: 480073055 • SIRET: 48007305500026 • APE: 69.20Z • NIF: FR37480073055

SAS SIGUER
75006 PARIS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles :				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 924		1 924	1 924
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains	13 100		13 100	13 100
	Constructions	31 900	1 196	30 704	31 342
	Install. techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	325 439	253 403	72 036	90 267
	En cours, avances et acomptes	242 223		242 223	7 800
	Immobilisations financières (2) :				
	Participations	33 409 331		33 409 331	33 409 331
	Créances rattachées à des participations	2 000 000		2 000 000	2 000 000
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	20 000	20 000		
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	36 043 917	274 599	35 769 318	35 553 764
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3) :				
	Créances Clients et Comptes rattachés	1 535 569		1 535 569	1 529 355
	Autres créances	24 009 911		24 009 911	24 169 642
	Charges constatées d'avance	937		937	11 213
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement :				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités				
	Total de l'actif circulant (IV)	25 546 417		25 546 417	25 710 211
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VII)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	61 590 334	274 599	61 315 735	61 263 975

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SAS SIGUER
75006 PARIS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 28 467 650)	28 467 650	28 467 650
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 060	17 060
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	2 846 765	2 846 765
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	21 400	20 200
	Report à nouveau	15 496 280	15 201 999
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 617 088	295 481
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	124 500	124 500
	Total des capitaux propres (I)	48 590 743	46 973 655
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total autres fonds propres (I bis)		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	767 563	1 010 624
	Emprunts et dettes financières diverses	11 107 153	12 431 889
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	487 916	411 760
	Dettes fiscales et sociales	307 703	350 395
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	54 657	85 651
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	12 724 992	14 290 320
	Ecarts de conversion passif (IV)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	61 315 735	61 263 975
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 617 839	1 858 431

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS SIGUER
75006 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	842 007	215 161	1 057 168	938 902
Montant net du chiffre d'affaires	842 007	215 161	1 057 168	938 902
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			159	148
Total des Produits d'exploitation (I)			1 057 327	939 050
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1)			581 072	537 565
Impôts, taxes et versements assimilés			6 476	19 737
Salaires			282 412	282 143
Cotisations sociales			128 120	34 362
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			22 124	24 787
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			669	13
Total des Charges d'exploitation (II)			1 020 873	898 606
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			36 454	40 444
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			4 325	14 413
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			54 658	85 651

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

SAS SIGUER
75006 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
Produits financiers		
De participation (2)	393 860	472 950
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	1 500 000	
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	1 893 860	472 950
Charges financieres		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	409 758	447 629
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)	409 758	447 629
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 484 102	25 321
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 470 223	- 5 473
Produits exceptionnels (VII)		113 883
Charges exceptionnelles (VIII)		420
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		113 464
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	- 146 865	- 187 491
Total des produits (I+III+V+VII)	2 955 513	1 540 296
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 338 424	1 244 815
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 617 088	295 481
(2) Dont produits concernant les entreprises liées	393 860	472 950
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées	48 783	57 616

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A la clôture de l'exercice, les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et des règlements ultérieurs qui l'ont modifié.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-9 du PCG**.

- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières sont **incorporés dans le coût de l'actif**, conformément aux articles **221-1 et 222-1 du PCG**.

- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique**, conformément à l'article **221-4 du PCG**.

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

- En application des dispositions de l'article 831-1 relatives à la liste des principales méthodes retenues par l'entité, lorsqu'il existe un choix de méthodes ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction, il est précisé que les comptes courants créditeurs du groupe ou des associés qui ont un caractère de financement durable sont inscrits au poste "emprunts et dettes financières diverses".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Événements post-clôture

N/A ou N/S

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations significatives

Depuis 2011, la société SIGUER, en sa qualité de société mère tête de groupe, s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés avec les filiales entrant dans le champ d'application de ce régime.

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

L'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers n'a pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

N/A ou N/S

Changement d'estimation

N/A ou N/S

Correction d'erreurs

N/A ou N/S

SAS SIGUER
75006 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1 924			1 924
Immobilisations corporelles				
Terrains	13 100			13 100
Constructions	31 900			31 900
Matériel de bureau et matériel informatique	43 721	3 255		46 977
Mobilier	278 462			278 462
Autres immobilisations corporelles	7 800	242 223		242 223
Immobilisations financières				
Participations	33 409 331			33 409 331
Créances rattachées à des participations	2 000 000			2 000 000
Autres immobilisations financières	20 000			20 000
TOTAL	35 806 238	245 478		36 043 917

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en utilisation de ces biens. Elles n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise compte tenu des projets en cours. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques				
Droit au bail				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	558	638		1 196
Constructions sur sol d'autru				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et matériel informatique	39 274	3 284		42 559
Mobilier	192 642	18 202		210 844
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	232 474	22 124		254 599

SAS SIGUER
75006 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Marques		Non amortissable
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Constructions	50 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire
Oeuvre d'art		Non amortissable

SAS SIGUER
75006 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières	20 000				20 000
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	20 000				20 000

En Euros.

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

Informations financières / Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l' exercice	Observations
			brute	nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale										
-										
- EURL LERCOUL PORTUGAL	-3 570 507		2 100 000	2 100 000	14 163 911		173 200.00	-276 054.00		données 2024
- SARL LERCOUL LTD	-3 451 245		10 000	10 000	3 959 159		30 000	-533 667		données 2024
- SCI 1, RUE DE LA MIRE	-1 769 365		2 470 000	2 470 000	-111 999		107 582.00	-52 687.07		
- HOTELIERE ROUENNAISE										
- SAS ARIEGEOISE DE PARTICIPAT	-3 160 733		1	1	5 567 451		157 215.48	-3 368 450.58		
- SAS A7 MANAGEMENT	20 307 060		30 669 030	30 669 030	-414 635		1 793 870.50	656 127.43	1 500 000	
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
A. Total des filiales			35 249 031	35 249 031	23 163 887				1 500 000	
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation										
- SNC PASTEUR	-19 704	10.00	8 000	8 000			65 083	-19 704	-4 700	
- SNC BOULANGER	43 253	10.00	27 800	27 800			2 892	43 253	14 413	
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
B. Total des participations			35 800	35 800					9 713	
C. Total des filiales et des participations (A + B)			35 284 831	35 284 831	23 163 887				1 509 713	

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXACCOM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Les actifs circulants sont valorisés à leur valeur nominale. Ils ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement ou de la perte de valeur.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 000 000		2 000 000
Prêts	20 000		20 000
Autres créances clients	1 535 569	1 535 569	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	571	571	
Impôts sur les bénéfices	28 112	28 112	
Taxe sur la valeur ajoutée	88 977	88 977	
Groupe et associés	23 887 926	-0	23 887 926
Débiteurs divers	4 325	4 325	
Charges constatées d'avance	937	937	
TOTAL	27 566 417	1 658 491	25 907 926

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

N/A ou N/S

SAS SIGUER
75006 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	767 563	767 563		
Fournisseurs et comptes rattachés	487 916	487 916		
Personnel et comptes rattachés	11 970	11 970		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 018	25 018		
Taxe sur la valeur ajoutée	265 589	265 589		
Autres impôts taxes et assimilés	5 126	5 126		
Groupe et associés	11 107 153	0	11 107 153	
Autres dettes	54 657	54 657		
TOTAL	12 724 992	1 617 839	11 107 153	

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Engagements de retraite et avantages similaires	29 905
Autres engagements	
Cautionnement en faveur de la Banque Postale	2 700 000
TOTAL	2 729 905

Dans le cadre du financement des investissements réalisés par la sous-filiale LES ALOUETTES, destinés à la réhabilitation et à l'extension d'un hôtel sis à BARBIZON, la SARL SIGUER a consenti un cautionnement indivisible et solidaire à hauteur de 50% du crédit octroyé par la Banque Postale.

Autres engagements donnés : N/A ou N/S.

Engagements reçus: N/A ou N/S.

SAS SIGUER
75006 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

- Information relative à l'effectif 2025 : 4.

Le 09/05/2026
GALABERT Jean-Marc Président